



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 9 - JANVIER 2015

SOMMAIRE

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

Arrêté N °2015008-0008 - Arrêté portant subdélégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris	1
--	---

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2014244-0145 - Arrêté portant délégation de signature à Bernard ANNEBICQUE, Murielle COUHARDE, Jérôme CHAVAROC, Pascal BAREGE, Anne CLERC, Audrey GUERVILLE, Benoît BLANC, Francisco LOPEZ, Sylvie PIRART, Bertrand ROUSSEL, Anne VECTEN, Diane BARET, Cynthia DOMBROWSKI, Martine DUBOZ, Nicole DUDON, Patricia LEFEBVRE, Jean François RICHARD, Audrey MONNIN, Karim SAHALI, Véronique SEVIN, Adrien GRANGE, Hélène ASSELLE, Emmanuel BODIN, David DELVILLE, Cyril DELICQUE, Iona HARDY, Sandrine LACOUTURE, Guillaume PASTOR, N	6
--	---

Arrêté N °2014274-0022 - Arrêté portant délégation de signature à Bernard ANNEBICQUE, Murielle COUHARDE, Jérôme CHAVAROC, Pascal BAREGE, Anne CLERC, Audrey GUERVILLE, Benoît BLANC, Francisco LOPEZ, Sylvie PIRART, Bertrand ROUSSEL, Anne VECTEN, Diane BARET, Cynthia DOMBROWSKI, Martine DUBOZ, Nicole DUDON, Patricia LEFEBVRE, Jean François RICHARD, Audrey MONNIN, Karim SAHALI, Véronique SEVIN, Adrien GRANGE, Hélène ASSELLE, Emmanuel BODIN, David DELVILLE, Cyril DELICQUE, Iona HARDY, Sandrine LACOUTURE, Guillaume PASTOR, Isa	12
--	----

Arrêté N °2015002-0011 - Arrêté portant délégation de signature à : Jean Yves MADELMON, Corinne CAURETTE- PHILIPPON, Brigitte SCARBONCHI, Grégory CARPENTIER, Lauriane CASSARD, Daniel DELLIS, Marie- Paule DUCTEIL, Nathalie DURAC, Florent DUYTSCHAEVER, Marie- Claire EVAN, Bernadette HALLUIN, Corinne HIERNAUX, Frédéric LIGNEREUX, Stéphane MANGIONE, Ludovic MARCOS, Michèle ROLFO, Ghislain SOLER, Catherine BALESTIE, Aurore GALLET, Martine MARTIN, Julien PREDALLE, Amandine SEGARD	18
--	----

Arrêté N °2015012-0005 - Arrêté portant délégation de signature à TROUSSIER Christine	22
---	----

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

Arrêté N °2015015-0001 - Arrêté n °2015- DRIEE-117 du 15 janvier 2015 portant subdélégation de signature de Monsieur Alain VALLET, ingénieur général des mines, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile- de- France à ses collaborateurs	25
--	----

Arrêté N °2015015-0002 - Arrêté n °2015- DRIEE-118 du 15 janvier 2015 portant subdélégation de signature de Monsieur Alain VALLET, ingénieur général des mines, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile- de- France à ses collaborateurs	32
--	----



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2015008-0008

**signé par
Autres signataires**

le 08 Janvier 2015

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

Arrêté portant subdélégation de signature du
directeur interrégional des services
pénitentiaires de Paris



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES RELATIONS SOCIALES

ARRETE n°15-001 du 08 janvier 2015
portant subdélégation de signature du directeur interrégional
des services pénitentiaires de Paris

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'ordonnance n°58-696 du 06 août 1958 ;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 portant règlement d'administration publique relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n°66-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires ;

Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu les décrets 2008-1489 et 1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP ;

Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et des établissements publics ;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté JUSE 9740008A du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté JUSE 0240090A du 21 juin 2002 relatif à la déconcentration de la gestion de certains actes de gestion de personnels des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté JUSE 0640012A du 19 janvier 2006 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice du 27 novembre 2014 portant nomination de Monsieur André SANCHEZ, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu l'arrêté de la directrice de l'administration pénitentiaire du 05 janvier 2015 portant délégation de signature à Monsieur André SANCHEZ, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris ;

Vu la circulaire FP du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale contre les risques maladie et accidents de service ;

Vu la circulaire n°001108 en date du 06 novembre 2008 relatif à la protection statutaire des agents des services pénitentiaires ;

ARRETE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André SANCHEZ, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Philippe OBLIGIS, directeur fonctionnel, adjoint au directeur interrégional,
- Madame Annick REVOL-PICOLLET, conseillère d'administration, secrétaire générale
- Madame Nathalie JAFFRE, directrice des services pénitentiaires,
- Madame Agnès CORNET, épouse WACQUEZ, attachée d'administration,
- Madame Marie DIAS, épouse BOXBERGER, attachée d'administration
- Madame Hervé GAY, secrétaire administratif,
- Madame Ghizlane RAZZAKH, secrétaire administrative,
- Madame Agnès BUON, secrétaire administrative
- Monsieur Thierry DEGRUELLE, attaché principal d'administration,
- Madame Marylène GAUTIER, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation
- Madame Nadia TACQUENIERE, capitaine pénitentiaire,
- Monsieur Dominique CORCOSTEGUI, directeur hors classe des services pénitentiaires

pour :

- tous les actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire mentionnés à l'arrêté du 12 mars 2009.

Article 2

Subdélégation est également donnée à :

Monsieur Hubert MOREAU	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
Monsieur Olivier PIPINO	directeur des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
Madame Christine COLLINET	attachée d'administration	MA Fleury-Mérogis
Madame Martine TERRYN	attachée d'administration	MA Fleury-Mérogis
Monsieur Stéphane SCOTTO	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	CP Fresnes
Madame Laure ROUSSET épouse MORETTI	directrice des services pénitentiaires	CP Fresnes
Madame Catherine MOREAU épouse BONAMICH	directrice des services pénitentiaires	CP Fresnes
Monsieur Jean Michel DEJENNE	directeur des services pénitentiaires	CPA Villejuif
Monsieur Guillaume MOSSER	directeur des services pénitentiaires	EPSN Fresnes
Madame Mélisa ROUSSEAU	directeur des services pénitentiaires	EPSN Fresnes
Madame Agnès ROBIN	directrice des services pénitentiaires	CSL Paris la Santé
Monsieur Arnaud SOLERANSKI	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA des Yvelines
Madame Chloé GARDENAL	directrice des services pénitentiaires	MA des Yvelines
Madame Ghislaine ROZENFARB	directrice des services pénitentiaires	MA des Yvelines
Monsieur Ahmed BELMOSTEFA	attaché d'administration	MA des Yvelines
Monsieur Bruno BRIAND	directrice des services pénitentiaires	CD Melun
Madame Sabine DEVIENNE	directrice des services pénitentiaires	CD Melun
Monsieur François GOETZ	directeur hors classe des services pénitentiaires	MC Poissy
Madame Vanessa PREMPAIN	directrice des services pénitentiaires	MC Poissy
Madame Nadia DALDALIAN	attachée d'administration	MC Poissy
Monsieur Jimmy DELISTE	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA des Hauts de Seine
Madame Yvan GOMBERT	directeur des services pénitentiaires	MA des Hauts de Seine
Madame Isabelle KULIG	attachée d'administration	MA des Hauts de Seine

Monsieur Renaud SEVEYRAS	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA du Val d'Oise
Monsieur Régis BAUDOIN	directeur des services pénitentiaires	MA du Val d'Oise
Madame Véronique DREVET épouse BOITEUX	attachée principale d'administration	MA du Val d'Oise
Monsieur Hugues STHAL	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA Seine Saint-Denis
Madame Cathy CHRISTOPHE	directrice adjointe des services pénitentiaires	MA Seine Saint-Denis
Monsieur Christophe DEBARBIEUX	directeur hors classe des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin
Monsieur Joseph COLLY	directeur des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin
Monsieur Didier MECREANT	attaché d'administration	CP Meaux-Chauconin
Monsieur Yves FEUILLERAT	directeur hors classe des services pénitentiaires	EPM Porcheville
Monsieur Franck RIVIERE	commandant pénitentiaire	MA Versailles
Madame Christelle DELOZE	capitaine pénitentiaire	MA Versailles
Monsieur Philippe MARTIN	commandant pénitentiaire	CSL Melun
Monsieur Fabrice DEL-REY	premier surveillant	CSL Melun
Monsieur Elphège ZAMBA	capitaine pénitentiaire	CSL Gagny
Monsieur Albert MENDY	premier surveillant	CSL Gagny
Monsieur Vincent VIRAYE	capitaine pénitentiaire	CSL Corbeil
Monsieur Rémi LAVERGNE	major pénitentiaire	CSL Corbeil
Monsieur Patrick MADIGOU	directeur fonctionnel d'insertion et de probation	SPIP 75
Monsieur Hubert GOURDET	directeur d'insertion et de probation	SPIP 75
Madame Horia SELKIM	attachée d'administration	SPIP 75
Madame Nicole BRETON	directrice fonctionnelle d'insertion et de probation	SPIP 77
Monsieur François TOUTAIN	directeur pénitentiaire d'insertion de probation HC	SPIP 78
Madame Bathylde GROH	directrice pénitentiaire d'insertion de probation	SPIP 78
Madame Nelly OLIVEIRA	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 91
Madame Sandrine ROSSI	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 91
Madame Emmeline ROGER épouse TRANAKIDIS	attachée d'administration	SPIP 91
Monsieur Alain FAJER	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 92
Madame Annie MUGNIER-POLLET épouse CRESSANT	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 92
Madame Nicole LAVERGE	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 92
Madame Ghislaine PREVOST	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 92
Madame Josyane CLERICI	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 93
Madame Dominique PERRAULT	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 93
Madame Delphine DUBURCH	attachée d'administration	SPIP 93
Monsieur Claude CHARAMATHIEU	directeur fonctionnel d'insertion et de probation	SPIP 94
Monsieur Catherine PHILIPPE	directeur d'insertion et de probation	SPIP 94
Madame Delphine TREIS	attachée d'administration	SPIP 94
Madame Géraldine BLIN	directrice fonctionnelle des services pénitentiaires	SPIP 95
Monsieur Claude BISCHOFF	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 95
Madame Nadine PICQUET	directrice fonctionnelle des services pénitentiaires	CP REAU
Madame Isabelle BRIZARD	directrice des services pénitentiaires	CP REAU
Madame Julie JOUBLOT	attachée d'administration	CP REAU
Monsieur Frédéric JUNG	attaché d'administration	

- Pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de toutes catégories :

- Les congés annuels ;
- Les autorisations d'absence pour raisons familiales ;
- Les congés paternités ;
- Les décisions d'ouverture, de versements et d'autorisation du CET ;
- Les retenues sur traitement pour service non fait ou mal fait ;
- Les décisions d'attribution et de fin de versement de l'indemnité pour charges pénitentiaires majorée et de toute autre indemnité ;
- Les décisions de demi-traitement ;
- Les décisions d'imputabilité et de non imputabilité en matière d'accident de service ;
- Les décisions d'octroi de cures thermales ;
- Les décisions relatives aux primes et indemnités appliquées pendant les congés ordinaires de maladie ;

- Les décisions d'accorder aux agents relevant de leur autorité le bénéfice de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13/07/1983 relative à la protection statutaire et pour désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de ces derniers ;

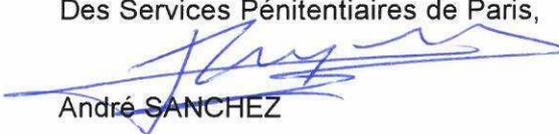
Article 3

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris et les personnes mentionnées à l'article 1 sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Fresnes, le 08 janvier 2015
Le Directeur Interrégional
Des Services Pénitentiaires de Paris,



André SANCHEZ



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014244-0145

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Bernard ANNEBICQUE, Murielle
COUHARDE, Jérôme CHAVAROC, Pascal
BAREGE, Anne CLERC, Audrey
GUERVILLE, Benoît BLANC, Francisco
LOPEZ, Sylvie PIRART, Bertrand
ROUSSEL, Anne VECTEN, Diane BARET,
Cynthia DOMBROWSKI, Martine DUBOZ,
Nicole DUDON, Patricia LEFEBVRE, Jean
François RICHARD, Audrey MONNIN,
Karim SAHALI, Véronique SEVIN, Adrien
GRANGE, Hélène ASSELLE, Emmanuel
BODIN, David DELVILLE, Cyril
DELICQUE, Iiona HARDY, Sandrine
LACOUTURE, Guillaume PASTOR, N°15



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle Gestion Fiscale Paris Nord-Est
Service des Impôts des Particuliers de PARIS 19ème « Buttes-Chaumont »
17, place de l'Argonne
75938 Paris cedex 19

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

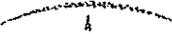
Le Comptable, Responsable du Service des Impôts des Particuliers de PARIS 19ème « Buttes-Chaumont »,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Bernard ANNEBICQUE, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, adjoint au responsable du SIP de PARIS 19ème « Buttes-Chaumont », à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 5°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement ;
- 6°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- 7°) tous actes d'administration et de gestion du service.


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme Murielle COUHARDE, à M. CHAVAROC Jérôme et M. Pascal BAREGE, Inspecteurs des Finances Publiques, adjoints au responsable du SIP de PARIS 19ème «Buttes-Chaumont», à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 5°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement ;
- 6°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- 7°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de recouvrement contentieux et gracieux, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
CLERC Anne	Contrôleur Principal	10 000 €
GUERVILLE Audrey	Contrôleur	10 000 €
BLANC Benoît	Contrôleur	10 000 €
LOPEZ Françoise	Contrôleur Principal	10 000 €
PIRART Sylvie	Contrôleur Principal	10 000 €
ROUSSEL Bertrand	Contrôleur Principal	10 000 €
VECTEN Anne	Agent Administratif	10 000 €
BARET Diane	Contrôleur	10 000 €
DOMBROWSKI Cynthia	Contrôleur	10 000 €
DUBOZ Martine	Contrôleur	10 000 €
DUDON Nicole	Contrôleur	10 000 €
LEFEBVRE Patricia	Contrôleur Principal	10 000 €
RICHARD Jean-François	Contrôleur	10 000 €
MONNIN Audrey	Contrôleur	10 000 €
SAHALI Karim	Contrôleur	10 000 €
SEVIN Véronique	Contrôleur Principal	10 000 €
GRANGE Adrien	Contrôleur	10 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de recouvrement contentieux et gracieux, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
ASSELLE Héléne	Agent administratif	2 000 €
BODIN Emmanuel	Agent administratif	2 000 €
DELVILLE David	Agent administratif	2 000 €
DELICQUE Cyril	Agent administratif	2 000 €
HARDY Ilona	Agent administratif	2 000 €
LACOUTURE Sandrine	Agent administratif	2 000 €
PASTOR Guillaume	Agent administratif	2 000 €
FILLATRE Nathalie	Agent administratif	2 000 €

Article 5

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau et aux agents désignés ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
HUBERT-DUPONT Isabelle	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
LAPIERRE Sabine	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
LACOMBRAGE Gilles	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
GROGNET Laurent	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
PATRAS Solène	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
ROBILLARD Sébastien	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
ARFAOUI Iblissame	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BEGUE Sophie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
LECAILLE Bertrand	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
VANHOUCHE Arnaud	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
RICHARDSON Judith	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
RAMONET Christophe	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
ROUSSINE Solzio	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
JOSEPH ANGELO DIAVOLO Jean-Charles	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
DOAN Kim Lan	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
ADEMAR Cindy	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
ALBERTOS Audrey	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
PALDUPLIN Olivier	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
BEGUE Nathalie	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
KASSEM Samira	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
ZANETTIN Mathieu	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
HASBISS Alain	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
BRACQ Aurélie	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
HOAREAU Pierre	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
FARGEON Odélla	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
MIRANDE Géraldine	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
VIDAL Lilian	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
MOUTOU Arnel	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
BRUCHET Clotilde	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
ATMANI Jamil	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1er septembre 2014

Le Comptable
Responsable du SIP de Paris 19ème « Buttes-Chaumont »

Bernard RUFFIO



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014274-0022

**signé par
Autres signataires**

le 01 Octobre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Bernard ANNEBICQUE, Murielle
COUHARDE, Jérôme CHAVAROC, Pascal
BAREGE, Anne CLERC, Audrey
GUERVILLE, Benoît BLANC, Francisco
LOPEZ, Sylvie PIRART, Bertrand ROUSSEL,
Anne VECTEN, Diane BARET, Cynthia
DOMBROWSKI, Martine DUBOZ, Nicole
DUDON, Patricia LEFEBVRE, Jean François
RICHARD, Audrey MONNIN, Karim
SAHALI, Véronique SEVIN, Adrien
GRANGE, Hélène ASSELLE, Emmanuel
BODIN, David DELVILLE, Cyril
DELICQUE, Iiona HARDY, Sandrine
LACOUTURE, Guillaume PASTOR, Agnès



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle Gestion Fiscale Paris Nord-Est
Service des Impôts des Particuliers de PARIS 19ème « Buttes-Chaumont »
17, place de l'Argonne
75038 Paris cedex 10

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Comptable, Responsable du Service des Impôts des Particuliers de PARIS 19ème « Buttes-Chaumont »,
Vu le code général des Impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Bernard ANNEBICQUE, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, adjoint au responsable du SIP de PARIS 19ème «Buttes-Chaumont » , à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 5°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement ;
- 6°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- 7°) tous actes d'administration et de gestion du service.


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme Murielle COUHARDE, à M. CHAVAROC Jérôme et M. Pascal BAREGE, Inspecteurs des Finances Publiques, adjoints au responsable du SIP de PARIS 19ème «Bulles-Chaumont » , à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 5°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement ;
- 6°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- 7°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de recouvrement contentieux et gracieux, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
CLERC Anne	Contrôleur Principal	10 000 €
GUERVILLE Audrey	Contrôleur	10 000 €
BLANC Benoît	Contrôleur	10 000 €
LOPEZ Francisco	Contrôleur Principal	10 000 €
PIRART Sylvie	Contrôleur Principal	10 000 €
ROUSSEL Bertrand	Contrôleur Principal	10 000 €
VECTEN Anne	Agent Administratif	10 000 €
BARET Diane	Contrôleur	10 000 €
DOMBROWSKI Cynthia	Contrôleur	10 000 €
DUBOZ Martine	Contrôleur	10 000 €
DUDON Nicole	Contrôleur	10 000 €
LEFEBVRE Patricia	Contrôleur Principal	10 000 €
RICHARD Jean-François	Contrôleur	10 000 €
MONNIN Audrey	Contrôleur	10 000 €
SAHALI Karim	Contrôleur	10 000 €
SEVIN Véronique	Contrôleur Principal	10 000 €
GRANGE Adrien	Contrôleur	10 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de recouvrement contentieux et gracieux, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
ASSELLE Hélène	Agent administratif	2 000 €
BODIN Emmanuel	Agent administratif	2 000 €
DELVILLE David	Agent administratif	2 000 €
DELICQUE Cyril	Agent administratif	2 000 €
HARDY Iona	Agent administratif	2 000 €
LACOUTURE Sandrine	Agent administratif	2 000 €
PASTOR Guillaume	Agent administratif	2 000 €

Article 5

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau et aux agents désignés ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
HUBERT-DUPONT Isabelle	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
LAPIERRE Sabine	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
LACOMBRADÉ Gilles	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
GROGNET Laurent	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
PATRAS Solène	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
ROBILLARD Sébastien	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
ARFAOUI Ibtissame	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BÉGUE Sophie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
LECAILLE Bertrand	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
VANHOUCHE Arnaud	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
RICHARDSON Judith	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
Nom et prénom des	Grade	Limite des décisions	Limite des décisions gracieuses

agents		contenleuses	
RAMONET Christophe	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
ROUSSINE Solzic	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
JOSEPH ANGELE	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
DIABOLO Jean-Charles			
DOAN Kim Lan	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
ADEMAR Cindy	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
ALBERTOS Audrey	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
PALDUPLIN Olivier	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
BEQUE Nathalie	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
KASSEM Samira	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
ZANETTIN Mathieu	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
HASBISS Alain	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
BRACQ Aurélie	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
HOAREAU Pierre	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
FARGEON Odéla	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
MIRANDE Géraldine	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
VIDAL Lilian	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
MOUTOU Arnel	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1er octobre 2014

Le Comptable,
Responsable du SIP de Paris 19ème « Buttes-Chaumont »

Bernard RUFFIO



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2015002-0011

**signé par
Autres signataires**

le 02 Janvier 2015

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à : Jean Yves MADELMON, Corinne CAURETTE-PHILIPPON, Brigitte SCARBONCHI, Grégory CARPENTIER, Lauriane CASSARD, Daniel DELLIS, Marie- Paule DUCTEIL, Nathalie DURAC, Florent DUYTSCHAEVER, Marie- Claire EVAN, Bernadette HALLUIN, Corinne HIERNAUX, Frédéric LIGNEREUX, Stéphane MANGIONE, Ludovic MARCOS, Michèle ROLFO, Ghislain SOLER, Catherine BALESTIE, Aurore GALLET, Martine MARTIN, Julien PREDALLE, Amandine SEGARD



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU
DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés
SIE Paris 10^{ème} Nord
5 Cité Paradis
75475 Paris Cedex 10

Délégation de signature

Le comptable, Monsieur Alain BLANCHON, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 10^{ème} Nord ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves MADELMON, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 10^{ème} Nord, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions relatives aux pénalités et aux frais de poursuites portant remise, modération ou rejet ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CAURETTE-PHILIPPON Corinne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
SCARBONCHI Brigitte	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
CARPENTIER Grégory	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CASSARD Lauriane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DELLIS Daniel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUCTEIL Marie-Paule	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DURAC Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUYTSCHAEVER Florent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
EVAN Marie-Claire	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
HALLUIN Bernadette	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
HIERNAUX Corinne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LIGNEREUX Frédéric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MANGIONE Stéphane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MARCOS Ludovic	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROLFO Michèle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SOLER Ghislain	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BALESTIE Catherine	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
GALLET Aurore	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
MARTIN Martine	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
PREDALLE Julien	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
SEGARD Amandine	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €

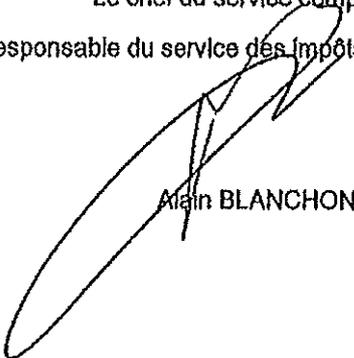
Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'état en Ile-de-France..

A Paris, le 2 janvier 2015,

Le chef du service comptable,

Responsable du service des impôts des entreprises



Alain BLANCHON



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2015012-0005

signé par
Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

le 12 Janvier 2015

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
TROUSSIER Christine



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle fiscal Paris Sud Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Christine TROUSSIER, inspectrice principale des finances publiques, responsable par intérim de division, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, sans limitation de montant ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;



7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 12 janvier 2015

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several vertical strokes followed by a series of smaller, more intricate loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2015015-0001

signé par
Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie

le 15 Janvier 2015

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

Arrêté n °2015- DRIEE-117 du 15 janvier 2015 portant subdélégation de signature de Monsieur Alain VALLET, ingénieur général des mines, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d' le- de- France à ses collaborateurs



DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE D'ÎLE DE FRANCE

**Arrêté n° 2015-DRIEE-117
portant subdélégation de signature
en matière administrative**

Le directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de
l'Énergie d'Île-de-France

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

VU le décret n° 92-626 du 6 juillet 1992 relatif aux missions et à l'organisation des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles

VU le décret n°97-1194 du 19 décembre 1997 pris pour l'application au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 1^{er} de l'article 2 du décret n°97 34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 pris pour l'application du 2^{ème} de l'article 2 du décret n° 97-24 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles relevant du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ;

VU le décret n°97-1204 du 19 décembre 1997 pris pour l'application au ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement du 1^{er} de l'article 2 du décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 97-1205 du 19 décembre 1997 modifiant le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

VU le décret n°97-1206 du 19 décembre 1997 pris pour l'application à l'ensemble des ministres du 1^{er} de l'article 2 du décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

VU le décret n°99-116 du 12 février 1999 relatif à l'exercice de la police des carrières en application de l'article 107 du code minier, notamment son article 4,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,

VU le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile de France

VU l'arrêté du 22 septembre 2005 relatif à la réception des moteurs destinés à être installés sur les engins mobiles non routiers en ce qui concerne les émissions de gaz et de particules polluants,

VU l'arrêté ministériel du 7 décembre 2010 portant délégation de pouvoir en matière de gestion de certains personnels du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

VU l'arrêté ministériel du 9 juillet 2013, nommant M. Alain VALLET, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Ile-de-France,

VU l'arrêté préfectoral du 29 août 2013 de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, donnant délégation de signature à M. Alain VALLET, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France, en matière administrative ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Jean-François CHAUVEAU, directeur adjoint de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et à M. Jean-Michel ROULIÉ, secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France à effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, et dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France, à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté, et en particulier :

I – Réceptions par types des moteurs à combustion interne destinés à être installés sur des engins mobiles

Signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les décisions concernant les réceptions par types des moteurs à combustion interne destinés à être installés sur des engins mobiles non routiers, à l'exception des moteurs destinés aux autorails, locomotives et bateaux de la navigation intérieure, ainsi que les dérogations prévues par l'article 5 de l'arrêté du 22 septembre 2005 susvisé.

II - Avis et décision en Ile de France au titre de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement (autorité environnementale)

Signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France au titre de l'autorité administrative de l'Etat compétente en environnement :

- les accusés de réception, les courriers de demande de contribution et les avis rendus en Ile de France sur les projets conformément aux dispositions des articles R 122-1 à R 122-8 du code de l'environnement.
- les récépissés de dépôt, les courriers de demande de compléments, d'accusé de réception, de demande de contribution aux services experts, les décisions portant obligation ou non, d'élaborer une étude d'impact, les réponses aux recours administratifs préalables rendus dans le cadre de la procédure d'examen « au cas par cas » conformément aux dispositions de l'article R.122-3 du code de l'environnement.
- les accusés de réception et les courriers de demande de contribution sur les plans et programmes conformément aux articles R 122-17 à R 122-21 du code de l'environnement et sur les documents d'urbanisme conformément aux articles R 121-14 à R121-17 du code de l'urbanisme.

III – Missions liées à la fonction de délégué du bassin Seine-Normandie :

Saisir et convoquer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, le comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie,

Signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, tous les arrêtés et décisions concernant le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie et la fixation des limitations de pêche selon les modalités fixées par ledit plan de gestion,

Saisir le comité de bassin Seine-Normandie pour avis sur les projets de périmètres de schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les projets de schémas d'aménagement et de gestion des eaux et les projets de délimitation de zones vulnérables à la pollution par les nitrates.

Représenter, en application de l'article R212-30 du Code de l'environnement, le préfet coordonnateur du bassin Seine Normandie dans les Commissions locales de l'eau des SAGE du bassin.

Saisir, en application de l'article R 566-11 du Code de l'environnement, le comité de bassin pour avis sur les documents relatifs à la mise en œuvre de la Directive Inondation.

IV – Mission Interdépartementale Inter-services de l'eau

Signer tous les actes ou décisions liés au fonctionnement et à la mise en œuvre des actions de la Mission Interdépartementale Inter-services de l'eau de Paris et de la proche couronne

V - Conduite des procédures de transaction

Signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France tous actes et documents permettant d'assurer la conduite des procédures de transaction pénale, en matière de police de l'eau et de police de la pêche en eau douce.

Cette mission recouvre l'ensemble des opérations concernant la mise en œuvre de la procédure de transaction organisée par les articles L216-14, L437-14, R216-15 à R216-17 et R437-8 du code de l'environnement.

Représenter, en application de l'article R437-7 du code de l'environnement, le préfet de région d'Île de France devant les juridictions répressives pour les délits visés au titre III du livre IV du code de l'environnement.

VI - Délégation de pouvoir

Signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions ou pièces relevant de la délégation de pouvoir consentie au préfet de la région d'Île-de-France en matière de gestion de certains personnels du ministère de l'écologie, de l'environnement et

du développement durable, par le décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié et l'arrêté du 7 décembre 2010 susvisés.

ARTICLE 2 : Dans la limite de leurs attributions respectives, la subdélégation de signature sera également exercée par :

Pour les affaires relevant du point I par :

- Monsieur Julien ASSOUN, chef du service de l'énergie, du climat et des véhicules,
- Monsieur Jean-Christophe CHASSARD chef du centre national de réception des véhicules,
- Monsieur Jean-Noël BEY, chef de pôle au service énergie, climat, véhicules,

Pour les affaires relevant du point II par :

- Monsieur Benoît JOURJON , chef du service prévention des risques et des nuisances
- Monsieur Pierre JEREMIE, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances,
- Monsieur Patrick POIRET, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances,
- Madame Sandrine ROBERT, chef du pôle risques et aménagement, service prévention des risques et des nuisances,
- Madame Irène ALFONSI, adjointe au chef du pôle risques chroniques et qualité de l'environnement, service prévention des risques et des nuisances,
- Monsieur Sébastien DUPRAY, chef du service eau et sous-sol
- Monsieur Laurent TELLECHEA, adjoint au chef de service eau et sous-sol
- Monsieur Michel VAN DEN BOGAARD adjoint au chef du service eau et sous-sol,
- Monsieur Julien ASSOUN, chef du service de l'énergie, du climat et des véhicules,
- Madame Brigitte LOUBET adjointe au chef du service énergie, climat, véhicules,
- Monsieur Alain BROSSAIS, chef du service développement durable, territoires et entreprises
- Monsieur Eric CORBEL, adjoint au chef du service développement durable, territoires et entreprises,
- Monsieur François BELBEZET, chef du pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires, service développement durable, territoires et entreprises,
- Madame Véronique NICOLAS, adjointe au chef du pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires, service développement durable, territoires et entreprises,
- Madame Sarah RUSSEIL, adjointe au chef du pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires, service développement durable, territoires et entreprises,
- Madame Agnès COURET, chef de l'unité territoriale de Paris,
- Monsieur Guillaume BAILLY, chef de l'unité territoriale de Seine et Marne,
- Monsieur Henri KALTEMBACHER, chef de l'unité territoriale des Yvelines,
- Monsieur Laurent OLIVÉ, chef de l'unité territoriale de l'Essonne,
- Monsieur Matthieu MOURER, chef de l'unité territoriale du Val d'Oise,
- Monsieur Baptiste LORENZI, chef de l'unité territoriale des Hauts de Seine,
- Monsieur Pascal HÉRITIER, chef de l'unité territoriale de Seine Saint Denis,
- Monsieur Jean Marie CHABANE, chef de l'unité territoriale du Val de Marne,

Pour les affaires relevant du point III, par :

- Monsieur Sébastien DUPRAY, chef de la délégation de bassin Seine Normandie,
- Madame Caroline LAVALLART, adjoint au chef de la délégation de bassin Seine Normandie,

Pour les affaires relevant du point IV, par :

- Madame Julie PERCELAY, chef du service de police de l'eau,
- Madame Charline NENNIG, adjointe au chef du service de police de l'eau.

Pour les affaires relevant du point V, par :

- Monsieur Sébastien DUPRAY, chef du service eau et sous-sol,
- Monsieur Laurent TELLECHEA, adjoint au chef de service eau et sous-sol
-

Pour les affaires relevant du point VI, par :

- Monsieur Benoît JOURJON , chef du service prévention des risques et des nuisances
- Monsieur Pierre JEREMIE, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances,
- Monsieur Sébastien DUPRAY, chef du service eau et sous-sol,
- Monsieur Philippe DRESS, chef du service nature, paysages et ressources,
- Monsieur Alain BROSSAIS, chef du service développement durable, territoires et entreprises,
- Monsieur Eric CORBEL, adjoint au chef du service développement durable, territoires et entreprises,
- Monsieur Julien ASSOUN, chef du service de l'énergie, du climat et des véhicules,
- Madame Julie PERCELAY, cheffe du service police de l'eau,
- Madame Agnès COURET, cheffe de l'unité territoriale de Paris,
- Monsieur Guillaume BAILLY, chef de l'unité territoriale de Seine et Marne,
- Monsieur Henri KALTEMBACHER, chef de l'unité territoriale des Yvelines,
- Monsieur Laurent OLIVÉ, chef de l'unité territoriale de l'Essonne,
- Monsieur Matthieu MOURER, chef de l'unité territoriale du Val d'Oise,
- Monsieur Baptiste LORENZI, chef de l'unité territoriale des Hauts de Seine,
- Monsieur Pascal HÉRITIER, chef de l'unité territoriale de Seine Saint Denis,
- Monsieur Jean Marie CHABANE, chef de l'unité territoriale du Val de Marne,
- Monsieur Julien PELGE, secrétaire général adjoint

ARTICLE 3. – Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1^{er} du présent arrêté :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, sauf en ce qui concerne les procédures d'urgence prévues au livre V du code de justice administrative,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et généraux et les présidents des associations de maires,
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de projets.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que de celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera simultanément adressée au préfet de la région d'Île-de-France.

ARTICLE 4. - L'arrêté de subdélégation 2013 DRIEE IdF 2014086-0004 du 27 mars 2014 est abrogé

ARTICLE 5. - Le Secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Paris, le 15 JAN. 2015

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France
et par délégation,

Le directeur régional et
interdépartemental de l'environnement et
de l'énergie
d'Ile-de-France,



Alain VALLET



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2015015-0002

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

Arrêté n °2015- DRIEE-118 du 15 janvier 2015 portant subdélégation de signature de Monsieur Alain VALLET, ingénieur général des mines, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île- de- France à ses collaborateurs



DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE D'ÎLE DE FRANCE

**Arrêté n°2015-DRIEE-118
portant subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire
et de commande publique**

Le directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de
l'Énergie d'Île-de-France

VU le code des marchés publics;

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001, relative aux lois de finances,

VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique, modifié en dernier lieu par le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile de France

VU l'arrêté ministériel du 9 juillet 2013, nommant M. Alain VALLET, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Ile-de-France,

VU l'arrêté préfectoral du 29 août 2013 modifié par l'arrêté du 15 mai 2014 de Monsieur le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature, à M. Alain VALLET, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRETE

ARTICLE 1er -. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-François CHAUVEAU, directeur adjoint de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et à M. Jean-Michel ROULIÉ, secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France à effet de :

A En qualité de responsable délégué de Budget Opérationnel de Programme

Recevoir les crédits des programmes suivants :

- ▲ « **paysage, eau et biodiversité** » (n° 113)
- ▲ « **prévention des risques** » (n° 181)

Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution ;

Procéder à des réallocations, en cours d'exercice budgétaire, entre les services responsables d'unités opérationnelles. Les réallocations d'un montant supérieur à 20% de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France.

B En qualité de responsable d'unités opérationnelles

1 - De signer dans la limite des attributions de M. Alain VALLET, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat dans le cadre des programmes suivants :

- ▲ « **paysage, eau et biodiversité** » (n° 113)
- ▲ « **énergie et après-mines** » (n° 174),
- ▲ « **prévention des risques** » (n° 181),
- ▲ « **urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat** » (n° 135),
- ▲ « **conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire** » (n° 217)
- ▲ « **entretien des bâtiments de l'Etat** » (n°309),
- ▲ « **moyens mutualisés des administrations déconcentrées** (n° 333)
- ▲ « **contribution aux dépenses immobilières** » (n° 723).

2 - De signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés au point 1, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

3 - Pour les subventions d'un montant de 23 000€ et plus, la délégation de signature consentie à l'article 1er.B du présent arrêté ne s'étend aux décisions relatives à la gestion des crédits du titre VI des budgets du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat que lorsque le préfet de la région d'Île-de-France aura été préalablement informé des prévisions d'attributions des subventions.

Un tableau prévisionnel d'attribution des subventions, précisant les organismes bénéficiaires et les montants proposés, sera transmis par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales – à chaque fois que nécessaire et avant la signature des conventions par les bénéficiaires.

ARTICLE 2 – Dans la limite de leurs attributions respectives, la subdélégation de signature, consentie à l'article 1^{er} du présent arrêté, sera également exercée pour les programmes 113, 174, 181, 135, 217, 309, 333 et 723 par :

- ▲ M Julien PELGÉ secrétaire général adjoint,
- ▲ Mme Sandie CHAMBARET, chef du pôle pilotage au secrétariat général,
- ▲ Mme Odile CLEMENT, chef du pôle achats au secrétariat général.

ARTICLE 3. – Pour le programme 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire », subdélégation de signature, pour les engagements juridiques du titre III à l'article 1^{er} paragraphe B du présent arrêté, est accordée, dans la limite de leurs attributions et exclusivement pour des engagements d'un montant inférieur à 2 000 €, à :

M Jean-Christophe CHASSARD – chef du Centre National de Réception des Véhicules

M^{me}. Julie PERCELAY – cheffe du service de Police de l'Eau

M. Guillaume BAILLY – chef de l'Unité Territoriale de Seine-et-Marne

M Henri KALTEMBACHER – chef de l'Unité Territoriale des Yvelines

M. Laurent OLIVÉ – chef de l'Unité Territoriale de l'Essonne

M. Baptiste LORENZI – chef de l'Unité Territoriale des Hauts-de-Seine

M. Pascal HERITIER – chef de l'Unité Territoriale de la Seine-Saint-Denis

M. Jean-Marie CHABANNE – chef de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne

M. Matthieu MOURER – chef de l'Unité Territoriale du Val-d'Oise

ARTICLE 4

Pour les achats réalisés dans le cadre de la procédure dite de « carte achat », sont habilités à procéder à des achats pour le compte de la DRIEE les porteurs de cartes suivants :

- M. Jean-François CHAUVEAU, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)
- M. Jean-Michel ROULIÉ, secrétaire général, dans la limite de 1 000 € par achat (BOP 113, 181, 217)
- M. Julien PELGE, secrétaire général adjoint, dans la limite de 1 000 € par achat (BOP 113, 181 et 217)
- Mme Sandie CHAMBARET dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)
- M. Alain ADAM, dans la limite de 500 € par achat (BOP 113, 181, 217)
- Mme Odile CLEMENT, chef du pôle achats, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)
- M. Philippe MEUNIER, chef du pôle Systèmes d'information, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)
- M. Didier DUROUX, dans limite de 500 € par achat (BOP 113, 181, 217)
- Mme Julie PERCELAY, cheffe du service police de l'eau, dans la limite de 500 € par achat (BOP 113)
- M. Mickaël HERY, dans la limite de 500 € par achat (BOP 113)
- M. Francis KLISING, dans la limite de 500 € par achat (BOP 113)
- M. Isidore ANTON, dans la limite de 500 € par achat (BOP 113)
- M. Eric CORBEL dans la limite de 500 € par achat (BOP 217 CGDD)
- M. Philippe DRESS dans la limite de 500€ par achat (BOP 113)
- M. Sébastien DUPRAY dans la limite de 500 € par achat (BOP 113)
- M. Julien ASSOUN dans la limite de 500 € par achat (BOP 174)
- M. Jean-Christophe CHASSARX dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)
- M. Benoît JOURJON dans la limite de 500€ par achat (BOP 181)
- Mme Agnès COURET – chef de l'Unité Territoriale de Paris, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)
- M. Guillaume BAILLY – chef de l'Unité Territoriale de Seine-et-Marne, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)
- M. Henri KALTEMBACHER – chef de l'Unité Territoriale des Yvelines, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)
- M. Laurent OLIVÉ – chef de l'Unité Territoriale de l'Essonne, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)
- M. Baptiste LORENZI – chef de l'Unité Territoriale des Hauts-de-Seine, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)
- M. Pascal HERITIER – chef de l'Unité Territoriale de la Seine-Saint-Denis, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)
- Mme Jean-Marie CHABANNE – chef de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)
- M. Matthieu MOURER – chef de l'Unité Territoriale du Val-d'Oise, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)
- Mme Cristelle COURTIN responsable du laboratoire d'hydrobiologie, dans la limite de 1 000 € par achat (BOP 113)
- Mme Delphine RUEL – chef de la division de Paris de l'ASN, dans la limite de 500 € par achat (BOP 181-9)
- Mme Frédérique FRETARD – chef du pôle communication, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

M.Patrick AGUT – service prévention des risques et nuisances, dans la limite de 500 € par achat (BOP 181 SEN0)

M. Christophe DYCKE – service prévention des risques et nuisances, dans la limite de 500 € par achat (BOP 181 SEN0)

Mme Geneviève BONNISSEAU – présidente du CLAS, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

ARTICLE 5. – Demeurent soumis à la signature du préfet de la région d’Île-de-France :

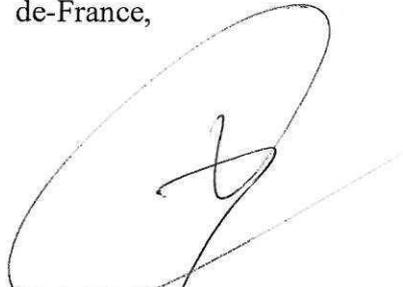
- ▲ les ordres de réquisition du comptable public,
- ▲ les décisions de passer outre à l’avis défavorable du contrôleur financier déconcentré,
- ▲ les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

ARTICLE 6. - L'arrêté du 27 mars 2014 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé

ARTICLE 7. - Le Secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 15 JAN. 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur régional et interdépartemental
de l'environnement et de l'énergie d'Ile-
de-France,



Alain VALLET

Copie pour attribution :
- les subdélégués

Copie pour publicité
- recueil des actes administratifs de la préfecture

